

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE SEANCE</b> <b>Du</b> <b>Mardi 15 Janvier 2013</b></p>
---

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le mardi quinze janvier deux mille treize, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 12

**Présents** : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Didier BEZIADE, Pierre HARGOUES-TURON, Hervé LATRUBESSE, Jérôme MOUSQUES, Alexandre PEREIRA, Laurent TAPIN. Mesdames Ghislaine DARCHE, Gisèle POURTAU-MONDOUTEY, Lucienne POURSUIBES.

**Absents - Excusés**. Messieurs Marc RICOTI, Jean-Michel URRUTY. Madame Karine LABOURDETTE.

En premier lieu, monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (11 décembre 2012). Document approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

### **1 - Personnel :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'agent technique va être placé en congé maladie durant une longue période, et que ce dernier sollicite la reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maladie. Une demande a été déposée auprès de la commission de réforme.

En effet, pour soulager les premières douleurs, l'agent a bénéficié d'un traitement local (infiltrations), au cours duquel il a dû être placé en congé de maladie ordinaire du 16 au 28 octobre 2012 afin d'être en repos face au traitement.

Le dernier examen clinique (IRM) confirme la présence d'une rupture du tendon sus épineux au niveau de l'épaule droite.

Une intervention chirurgicale est donc nécessaire. Celle-ci est programmée pour le 25 janvier 2013, avec une immobilisation de son épaule droite de 4 à 6 mois.

Même si depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'entretien des espaces verts, s'effectue par les agents de la CCL, et sans attendre la période printanière, il convient de s'interroger sur les possibilités de recrutement. Il propose, sous réserve des règles statutaires, de faire appel aux services de Mme Guy, qui s'est installée comme auto-entrepreneur pour l'entretien des jardins.

Mme Poursuibes, suggère de solliciter la mise à disposition ponctuelle d'agents de la CCL, notamment pour les travaux de réparation.

### **2 - Logement - révision des loyers 2013 :**

Après application des IRL des trimestres mentionnés sur les contrats de location, l'assemblée fixe le nouveau montant des loyers pour l'année 2013 comme suit :

Logement de la Mairie (IRL 4<sup>em</sup> trim) : 419 €

Logement du Presbytère (IRL 3<sup>em</sup> trim) : 504 €

Il rappelle que le montant du loyer de la maison Bacqué (bail emphytéotique) n'étant pas révisable, son montant est arrêté à 0,15 €/par an.

### **3 - Télétransmission des actes - Avenant à la convention.**

A travers une convention, la mairie s'est engagée depuis le 9 août 2010 à transmettre les actes soumis au contrôle de légalité par la voie dématérialisée sur la plate-forme mutualisée du conseil général, l'agence publique de gestion locale et l'agence

départementale numérique 64. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce dispositif offre la possibilité de dématérialiser les documents budgétaires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes pour y intégrer ce nouveau module.

#### **4 - Acquisition terrain à M. NABARROT :**

Le projet de construction de M et Mme LABORDE, accessible depuis la RD 71 (Route de Brassalay) nécessite l'acquisition à M. NABARROT d'une bande de terrain le long de la propriété de M. et Mme PETIT. Selon le plan de bornage l'emprise nécessaire est de 120 m<sup>2</sup>, où passeront les réseaux électricité, eau potable et assainissement.

Après discussion, le prix est fixée à 30 €/m<sup>2</sup> soit 3600 €

#### **5 - Questions diverses - Affaires en cours :**

**Lotissement bacqué** : relancer le géomètre.

**Rte de Brassalay** : empierrer l'entrée du chemin communal (Propriété P.HARGOUES-TURON)

**Nuisance de l'A64** : Lecture du courrier de l'association « Halte au bruit à la Carribe », présidée par M. Serge BARBERO, qui sollicite un rendez-vous pour exposer les requêtes, portant sur la réalisation d'un mur antibruit sur la portion contingente au quartier « La Carribe ».

**Emplois d'avenir** : Monsieur le Maire étant empêché, Monsieur P. HARGOUES-TURON se propose de participer à la présentation du dispositif par le secrétaire général de la Préfecture, mercredi 16 janvier à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des membres présents, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à l'unanimité, Le 19 Mars 2013 A Biron, le 20 Mars 2013. Le Maire, Jacques CASSIAU-HAURIE
---